



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE MONSIEUR LE MAIRE

Rosny-sous-Bois, le 23 décembre 2020

**OBJET : FIN DE LA MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL COMMUNAL AU PROFIT DE LA COORDINATION DES BERBERES DE FRANCE GRAND PARIS GRAND EST, MISE AU POINT DE MONSIEUR LE MAIRE**

**Depuis hier, la Coordination des Berbères de France Grand Paris Grand Est communique sur mon souhait de rendre à l'ensemble des Rosnéens l'usage du local communal qu'ils occupent. Leur communication est approximative et mensongère. Le seul objectif de la ville est la défense de l'intérêt général.**

La convention de mise à disposition d'un local communal situé au 42, rue du Rhin au profit de la *Coordination des Berbères de France Grand Paris Grand Est (CBF)* est arrivée à échéance le 21 avril 2011. Depuis cette date, l'association occupe ce pavillon sans convention. En 2017, les services municipaux ont proposé, suite au changement de nom de l'association, de rédiger une nouvelle convention de mise à disposition du local. Aucune suite n'a été donnée par l'association.

Dans une pétition et un communiqué de presse, l'association établit une liste des actions qu'elle mène. Cette liste appelle de nombreuses remarques. « *Une permanence juridique gratuite depuis 1993, au Centre Social des Marnaudes, puis transférée à la Maison du Droit et de la Citoyenneté* », « *Une permanence d'accueil et d'accompagnement des femmes victimes de violence depuis 2010, à la Maison du Droit et de la Citoyenneté* », « *Une action d'éducation à la citoyenneté dans tous les établissements scolaires de la ville (écoles primaires, collèges et lycées) depuis 1997.* », « *La formation civique des primo-arrivants dans les 3 centres sociaux de la ville.* » **Ces activités ne sont pas organisées dans le local mis à disposition rue du Rhin et ne sont pas assurées par la CBF mais par l'association des *Juristes Franco-Berbères* qui perçoit des subventions municipales à cet effet.** Les actions de soutien à la parentalité sont quant à elle assurées au *Cercle Boissière*, mis à disposition gratuitement par la ville tout comme la salle des fêtes pour les actions culturelles et festives.

Dès lors, il est apparu à la ville de Rosny-sous-Bois que la mise à disposition d'un pavillon n'était plus justifiée. J'ai souhaité engager une politique d'optimisation du foncier communal qui a pour but de permettre à un maximum de Rosnéens de profiter des infrastructures communales.

L'esprit de revanche qui anime les élus de l'opposition se livrant à une récupération politique de cet acte administratif ne changera rien à ma détermination à défendre les intérêts de l'ensemble des Rosnéens.